



DOMAINE : Élèves - Administration

En vigueur le : 26 septembre 2001

TITRE : Admission d'élèves malentendants

Révisée le :

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

La présente politique a pour objet d'énoncer les conditions particulières régissant l'admission d'enfants atteints de déficience auditive au sein des écoles du Conseil.

POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) entend faciliter l'intégration des élèves malentendants et de les diriger vers des programmes d'enseignement adéquats au sein du district ou à l'extérieur.

Références : *Politique ELE-sae-019P Programme de l'éducation de l'enfance en difficulté*